

Les cadres scolaires,
EXPERTS DE LA RÉUSSITE



AVIS

Projet de règles budgétaires pour l'année 2020-2021

Juin 2020



Sommaire

AQCS	1
Commentaires généraux.....	1
Règles budgétaires d'investissement	3
Règles budgétaires de fonctionnement.....	5
Formation professionnelle.....	8
Transport scolaire	9
Technologies de l'information	12
Bilan des recommandations	17



AQCS

L'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) regroupe plus de 2 400 gestionnaires œuvrant dans les commissions scolaires francophones et anglophones du Québec. Nos membres occupent des fonctions de conseil et d'encadrement dans les centres administratifs des commissions scolaires et dans les établissements.



Commentaires généraux

Le 10 mars dernier, l'Association québécoise des cadres scolaires ([AQCS](#)) se réjouissait des investissements importants pour l'éducation prévus dans le plan budgétaire 2020-2021. Notre Association dépose aujourd'hui son analyse des règles budgétaires présentées le vendredi 29 mai 2020.

Bien que les coûts de système soient couverts et que des allègements aient été apportés, l'AQCS aurait souhaité davantage d'assouplissement à certaines mesures. Après une décennie de non-indexation, il aurait été bienvenu d'offrir une marge de manœuvre aux commissions scolaires, soumises à des compressions administratives récurrentes.

Nous sommes par ailleurs contraints de mentionner qu'encore cette année, les délais de consultation sont trop courts pour permettre à nos membres de proposer des recommandations précises. Une période de dix jours ouvrables de réflexion aurait été indiquée, surtout en cette période de bouleversements qui affectent les priorités des cadres.

COVID-19

L'AQCS comprend que la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie n'est pas prétexte à modifier profondément les règles budgétaires. Or, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne donne aucune indication sur un soutien financier aux commissions scolaires à l'égard de coûts supplémentaires considérables, pour pallier la crise.

Toujours en lien avec la pandémie, nous nous interrogeons sur l'effet de la bonification salariale des préposés aux bénéficiaires quant à la rétention de certaines catégories de personnel de nos organisations, notamment les techniciens en éducation spécialisée et les préposés aux élèves handicapés. Les écarts salariaux risquent d'accroître la pénurie de ressources humaines, déjà très préoccupante, dans les milieux scolaires.

Revenus additionnels de taxe

Notre Association tient à souligner le manque de cohérence et d'équité entre le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et les autres commissions scolaires à l'égard de revenus additionnels de taxe. En conservant les revenus de taxation supplémentaires, les commissions scolaires couvriraient leurs frais de fonctionnement et pourraient davantage innover pour la réussite, notamment en déployant de nouveaux services dans les milieux défavorisés.

Recommandations au MEES

- ▶ Prévoir une période de consultation des différents partenaires au sujet des règles budgétaires d'un minimum de dix (10) jours ouvrables.
- ▶ Permettre aux commissions scolaires de conserver les revenus de taxation supplémentaires.
- ▶ Confirmer aux commissions scolaires les sommes prévues pour soutenir les milieux à l'égard de leurs besoins de réorganisation et de reprise des activités, en lien avec la pandémie.



Règles budgétaires d'investissement

Mesure 18013 — Allocation pour le MAO en raison de l'ajout de classes de maternelle 4 ans

À l'analyse des critères d'admissibilité de cette mesure, les membres AQCS des ressources matérielles observent que les demandes doivent être déposées dans le cadre de l'appel de projets de la mesure 50510 — Ajout d'espace. Puisque la mesure 50510 comprend déjà le mobilier, l'appareillage et l'outillage (MAO) de différentes classes, dont les maternelles 4 ans, notre compréhension est qu'il n'y a pas de lien entre les deux demandes de financement.

Recommandation au MEES

- ▶ Réviser les critères d'admissibilité et la procédure associés à la mesure 18013, dont le libellé actuel pourrait occasionner des délais dans la livraison de classes 4 ans, puisque les demandes sont autorisées l'année suivante.

Mesure 50530 — Embellissement des cours d'école

L'AQCS souhaiterait obtenir des précisions sur des critères de financement déjà prévus aux règles budgétaires. Il est indiqué que « le projet se réalisera au plus tard au cours de l'année scolaire suivant l'annonce ». Le respect de cette clause nous apparaît plus difficile lorsqu'il s'agit d'un projet d'agrandissement ou de réfection de cour d'école. L'AQCS estime opportun d'obtenir un délai supplémentaire.

Mesure 50531 — Embellissement des cours d'école (devancement d'investissements)

Cette nouvelle mesure est applicable pour des projets qui doivent se réaliser au plus tard le 31 décembre 2020. Puisque nos projets prévus en 2020 sont soit en appels d'offres ou en chantier, les cadres en ressources matérielles souhaiteraient utiliser le financement pour les besoins énoncés en recommandation.

Par ailleurs, considérant la courte échéance pour mandater les professionnels externes, consulter les milieux, concevoir les aménagements, présenter les aménagements aux milieux pour approbation, obtenir des soumissions et réaliser le projet, initier un projet à ce moment et l'avoir réalisé en décembre 2020 nous apparaît peu réaliste.

La faible disponibilité des entrepreneurs, dont les échéanciers ont été mis à mal par la pandémie et l'arrêt des chantiers, fait obstacle à la réalisation des projets d'embellissement de cours d'école.

Par ailleurs, considérant la situation économique des municipalités, des MRC, des entreprises et de plusieurs citoyens, les campagnes de financement pour de tels projets risquent d'être compromises.

Recommandations au MEES

- ▶ Permettre l'utilisation de l'allocation de cette mesure sous ces formes :
 - Comme bonification pour des mandats de réfection de cour d'école en plans et devis et actuellement prévus pour l'été 2021, avec report de l'échéancier du 31 décembre 2020;
 - Afin de combler l'écart de financement d'un projet dont le coût obtenu en soumission dépasse le budget de l'école ;
 - Afin de bonifier des projets de réfection de cour d'école, qu'ils aient ou non fait l'objet de la mesure 50530, et dont le chantier a lieu actuellement (via ordres de changement) ;
 - Afin de combler le besoin de financement pour l'entretien essentiel découlant des projets d'embellissement de cours d'école (et de réfection de cours d'école, sans mesure 50530) ayant eu lieu dans les dernières années.
- ▶ Bonifier les montants de la mesure 50530 et réduire l'apport de 40 % de la communauté dans les projets liés aux cours d'école pour les années 2019-2020 et les suivantes.



Règles budgétaires de fonctionnement

Mesure 15011 — Réussite des élèves en milieu défavorisé

Cette mesure a été remaniée en 2019-2020 afin d'ajouter les écoles du décile 7. Ce faisant, les sommes allouées aux écoles secondaires du décile 10 ont été diminuées en limitant le nombre d'élèves pondérés. Selon notre compréhension, les écoles les plus pauvres ont financé l'inclusion des écoles du décile 7 en 2019-2020. Cette approche nous semble discutable quant à sa portée et aux objectifs visés.

Recommandation au MEES

- ▶ Donner la pleine pondération des élèves des écoles du décile 10 et ne pas instaurer de plafond sur aucune des autres pondérations des écoles des autres déciles.

Mesure 15012 — Aide alimentaire

L'AQCS salue le fait que cette mesure devienne universelle pour les élèves du primaire et du secondaire. Nous demandons toutefois qu'elle soit au moins équivalente à l'ensemble des mesures précédentes.

Recommandation au MEES

- ▶ S'assurer, dans les milieux les plus défavorisés, que cette nouvelle mesure soit au moins équivalente à l'ensemble des mesures précédentes, afin de protéger les élèves plus démunis.

Mesure 15026 — Ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire

Bien que nous saluons le fait que chaque élève du préscolaire puisse avoir droit à un enseignant-spécialiste, notre Association est surprise par la teneur de cette mesure, qui n'a pas été abordée avec nos membres. Par ailleurs, cette nouveauté survient alors que l'attribution des postes (tâches et affectations) a été effectuée dans les milieux. Nous devons tout défaire pour nos spécialistes, ce qui est contreproductif.

Des précisions devront également être apportées quant à l'application du 30 minutes : l'enseignant spécialiste sera-t-il en présence du titulaire ? La journée d'enseignement sera-t-elle prolongée ?

Dans le contexte de la pandémie, nous nous inquiétons par ailleurs des risques de contagion impliquant ce personnel, qui aura à circuler dans plusieurs milieux scolaires.

Recommandation au MEES

- ▶ Préciser les modalités entourant l'ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire.

Mesure 15027 — Soutien à la réussite éducative des élèves doués

L'AQCS se réjouit de cette nouvelle mesure, qui reconnaît la présence et les besoins des élèves doués dans nos écoles publiques. À première vue, les sommes prévues sont un pas dans la bonne direction, mais seront insuffisantes pour combler l'ensemble des besoins à ce chapitre. Une première année d'utilisation de cette allocation nous permettra de préciser les besoins pour les années à venir.

Nos membres cadres de l'organisation scolaire souhaiteraient également obtenir différents éclaircissements quant à la méthode d'évaluation et d'identification des élèves et des groupes de douance dans les commissions scolaires. Un code leur sera-t-il attribué ?

Recommandation au MEES

- ▶ Préciser les méthodes d'évaluation et d'identification des élèves doués à mettre en place par les commissions scolaires.

Mesure 15028 — Activités parascolaires au secondaire

Comme promis, le MEES poursuit ses investissements pour les activités parascolaires au secondaire. Nous remarquons toutefois que cette mesure n'est plus protégée, mais dédiée, ce qui nous laisse perplexes quant à sa reddition de comptes (déjà passablement lourde). Par ailleurs, des précisions importantes devront être fournies aux commissions scolaires quant à l'utilisation préconisée des sommes de cette mesure.

Recommandation au MEES

- ▶ Préciser la portée de la reddition de comptes qui sera demandée pour cette deuxième année et l'alléger.

Mesure 15186 — Sorties scolaires en milieu culturel

L'AQCS estime que l'obligation que la sortie culturelle se produise dans un lieu professionnel de diffusion de la culture, à l'extérieur de l'école, occasionnera des frais de transport élevés dans les milieux plus éloignés et limitera le nombre d'activités culturelles. Il faudrait permettre que les acteurs du milieu culturel puissent venir à l'école afin de réduire les coûts de transport.

Recommandation au MEES

- ▶ Afin de limiter les dépenses en transport dans les milieux plus éloignés, permettre que les sorties culturelles soient en milieu scolaire.

Mesure 16049 — Récupération totale ou partielle de certaines allocations

L'AQCS estime que les éléments ciblés par la mesure qui se retrouvent dans le document B ne devraient pas faire l'objet d'une récupération totale ou partielle. Ces mesures devraient permettre de bonifier les services aux élèves.

Recommandation au MEES

- ▶ Retirer la mesure, pour laisser la marge de manœuvre aux commissions scolaires.

Mesure 30011 — Enfants inscrits et présents base régulière (montants par enfant)

Le projet de règlement portant sur les frais des services de garde en milieu scolaire n'étant pas adopté, nous comprenons qu'aucune modification aux règles de financement n'a été appliquée à cette allocation.

Recommandation au MEES

- ▶ Soumettre à la consultation les modifications qui seront apportées aux règles budgétaires à la suite de l'adoption du règlement.



Formation professionnelle

Au cours des dernières années, le Ministère a rehaussé, de façon importante, les ressources allouées au secteur des jeunes, mais a fait peu de choses pour la formation professionnelle.

Dans un contexte où la formation professionnelle est lourdement touchée par les difficultés de recrutement liées au plein emploi et au creux démographique de la tranche d'âge de sa clientèle traditionnelle, il devient impossible d'en assurer l'autofinancement.

Il devient évident que les centres de formation professionnelle n'auront plus les moyens de démarrer de petits groupes dont la rentabilité financière n'est pas assurée. Il en résulte que, malgré une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité et une volonté gouvernementale de valoriser ce type de formation, les commissions scolaires devront rationaliser leurs activités en formation professionnelle. Ce secteur est maintenant engagé dans une spirale inquiétante, qui continuera de conduire les centres de formation professionnelle vers des déficits budgétaires.

Dans ce contexte, l'AQCS réclame une refonte du financement de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes depuis quelques années. Nous ne pouvons que noter que cette refonte reste à venir, ce qui précarise les finances de plusieurs centres. Rappelons qu'en janvier 2018, nous avons abordé ce sujet dans le cadre de notre avis transmis au MEES, « Recommandations de l'AQCS concernant le financement de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et des services aux entreprises dans le réseau des commissions scolaires ».

Recommandation au MEES

- ▶ Un réinvestissement en formation professionnelle doit être effectué par le MEES. Pour plus de précisions quant aux demandes de l'AQCS, nous vous prions de consulter notre avis de janvier 2018.



Transport scolaire

Mesure 10000 — Allocation de base : les dépenses relatives au transport scolaire

Plusieurs commissions scolaires (CS) investissent en développement, en optimisation, en amélioration des processus, en sécurité, en formation et en service à la clientèle. Ces dépenses, qui sont bel et bien liées au transport et qui favorisent la mise en place de processus efficaces et de bonnes pratiques de gestion, sont non admissibles et posent un réel problème dans la gestion financière du transport.

Afin de permettre aux CS de mieux répondre aux enjeux de plus en plus complexes en matière de gestion du transport, l'AQCS considère que le ministère devrait reconnaître aux CS, en plus des dépenses déjà admissibles, le plus élevé des deux montants suivants (sans reddition de comptes), soit 200 000 \$ ou 1 % de l'enveloppe budgétaire dédiée au transport de la CS. Une mesure comme celle-ci existe déjà dans les règles budgétaires des services des technologies de l'information ainsi que celles des ressources matérielles et permettrait, pour illustration, d'implanter un outil GPS ou de localisation des élèves dans les véhicules.

Ces outils technologiques seraient un ajout précieux à la sécurité des élèves, tant du primaire que ceux ayant des besoins particuliers. Le traçage des élèves et l'information donnée aux parents par une application leur permettant de savoir où est leur enfant et quand le véhicule sera à proximité de la résidence, accroît la sécurité des enfants et augmente la supervision parentale.

Recommandation au MEES

- ▶ Reconnaître aux CS, en plus des dépenses déjà admissibles, le plus élevé des deux montants suivants (sans reddition de comptes), soit 200 000 \$ ou 1 % de l'enveloppe budgétaire dédiée au transport de la CS.

Mesure 20130 — Ajustement de la subvention pour le transport scolaire à la suite de l'analyse du rapport financier

Au terme de l'analyse du rapport financier par le MEES, un ajustement négatif sera apporté à la subvention de transport scolaire dans les cas où la dépense est inférieure au montant retenu pour l'année scolaire en application des présentes règles budgétaires.

Afin d'encourager les CS à mieux gérer leurs ressources, l'AQCS demande que le ministère leur laisse la totalité des surplus du budget de transport engendrés, comme l'avait suggéré le Vérificateur général. Bien que nous appuyons entièrement la volonté du ministère de bien répartir les ressources allouées pour le transport scolaire, la combinaison des corrections à l'allocation de base et des orientations du ministère quant aux frais chargés aux parents pour le transport réduit la marge de manœuvre qui permettait à certaines CS efficaces de développer des projets intéressants, au bénéfice des élèves.

Recommandation au MEES

- ▶ Laisser les commissions scolaires gérer la totalité des surplus de leur budget de transport, comme l'avait suggéré le Vérificateur général.

Mesure 30190 — Amélioration de la sécurité du transport des élèves de la maternelle 4 ans

L'AQCS félicite et remercie le ministère pour l'ajout de cette mesure. Nos membres du transport scolaire apprécient la latitude avec laquelle l'allocation peut être dépensée selon les besoins du milieu. Cependant, nous sommes d'avis qu'il serait avantageux d'élargir les balises reconnues pour l'admissibilité de la mesure, afin qu'elle puisse être utilisée pour toute initiative concrète qui accroît la sécurité des élèves.

Recommandation au MEES

- ▶ Élargir les balises reconnues pour l'admissibilité de la mesure, afin qu'elle puisse être utilisée pour toute initiative concrète qui accroît la sécurité des élèves.

Annexe A — Page 26 : pondération des élèves

Recommandations au MEES

- ▶ Les élèves ayant un code 53 devraient être ajoutés à la catégorie de la pondération 2 (qui comprend les élèves présentant une déficience ou une difficulté considérée à l'annexe C, ainsi que les élèves déclarés en accueil et francisation par l'organisme scolaire).
- ▶ Les élèves ayant un code 12 ou un code 14 devraient être ajoutés à cette catégorie. Pour assurer la sécurité des élèves, il est nécessaire de réduire le nombre d'élèves par véhicule afin d'éviter des confrontations entre ceux-ci.

Annexe A — Page 26 : nombre d'élèves transportés

La famille nucléaire n'est plus la norme. L'AQCS propose que le ministère tienne compte du fait que les parents vivant en garde partagée sont de plus en plus nombreux et que cette réalité n'est aucunement considérée dans le financement du transport scolaire alors que dans bien des cas, ce type de service est essentiel pour la réussite des élèves.

Recommandation au MEES

- ▶ Considérer les parents vivant en garde partagée dans le financement du transport scolaire.

Annexe A — Nombre de véhicules et berlines

Les membres AQCS du transport scolaire tiennent à souligner que le coût moyen d'une berline de 16 560 \$, indiqué aux règles budgétaires, n'est pas représentatif des coûts réels. Il est le même que celui que l'on retrouve dans les règles budgétaires de 2012-2013.

Recommandation au MEES

- ▶ Ajuster le coût moyen réel d'une berline aux règles budgétaires.

Annexe E — Coûts moyens de transport par élève

L'AQCS demande au ministère de diffuser le coût moyen de transport par élève pour chaque établissement privé qui reçoit un financement quelconque du MEES pour le transport.

Recommandation au MEES

- ▶ Diffuser le coût moyen de transport par élève pour chaque établissement privé qui reçoit un financement du MEES pour le transport.



Technologies de l'information

Afin de répondre aux besoins des élèves, notamment en cas d'une deuxième vague de COVID-19 qui nécessiterait une organisation accrue en termes de formation à distance et de télétravail, les cadres des technologies de l'information de l'AQCS privilégient une révision des budgets de plusieurs mesures. Nous suggérons également au ministère de permettre plus de flexibilité aux commissions scolaires quant à l'utilisation des allocations, en raison de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit. Les mesures devant faire l'objet d'une révision budgétaire sont celles-ci :

12060 — Personnel de soutien technique lié aux services du RÉCIT FGA

15083 — Réseau pour le développement des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT)

15084 — Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques

15085 — Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique de la programmation informatique

15086 — Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les établissements d'enseignement en formation générale des jeunes

15087 — Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie

15167 — Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les centres de FGA

Recommandation au MEES

- ▶ Augmenter les budgets prévus aux mesures 12060, 15083, 15084, 15085, 15086, 15087 et 15167 pour répondre aux besoins des élèves et des familles en matière de formation à distance et de télétravail, tout en permettant une plus grande flexibilité pour l'utilisation des allocations.

Mesure 15082 — Ressources éducatives numériques

L'AQCS remarque que si l'allocation de cette mesure n'a pas été modifiée, les commissions scolaires ont toutefois besoin de davantage de financement pour assumer les frais des applications, plateformes et outils incontournables pour la réussite éducative.

Recommandation au MEES

- ▶ Augmenter l'allocation prévue pour la mesure 15082, afin de permettre aux commissions scolaires d'assumer les frais de O365, des différents abonnements des applications utilisées pour la pédagogie et des différentes plateformes pour la formation à distance ainsi que les outils de communications audio/vidéo utilisés.

Mesures 30180 — Infrastructures éducatives et technologiques et 50 780 — Renforcer la sécurité de l'information

Encore une fois, nous prenons note que ces enveloppes n'ont pas été modifiées. Or, les commissions scolaires doivent mettre en place une solution pour sécuriser l'accès à distance, l'infrastructure et les données, particulièrement en ce contexte de pandémie (ex. : DeepFreeze, VDI, etc.).

Recommandations au MEES

- ▶ Augmenter le budget de ces mesures pour la sécurisation des postes, des données et de l'infrastructure, en prévision de la formation à distance et du télétravail.
- ▶ Permettre de décloisonner les allocations 50780 et 50793, puisque le financement n'est pas représentatif de la réalité dans l'allocation 50780.

Mesure 50750 — Allocation développement informatique

Les cadres en TI de l'AQCS tiennent à faire remarquer qu'en raison de difficultés d'interprétation et de normes de répartition variables, le budget de cette mesure, qui existait déjà, a été considérablement diminué pour certaines commissions scolaires. De plus, les projets doivent être autorisés par le MEES avant de débiter.

Recommandations au MEES

- ▶ Considérant que cette allocation était utilisée ou interprétée de différentes manières, nous recommandons un assouplissement des règles d'utilisation durant une période de transition sur trois ans, l'an 1 étant 2020-2021. Cette transition permettrait aux commissions scolaires de réaffecter les dépenses actuelles qui ne répondraient pas réellement au besoin de l'allocation et qui ne faisaient pas l'objet de reddition de comptes dans le Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI).
- ▶ Durant la période de transition, permettre de décloisonner cette allocation avec celle de la mesure 50770, afin de combler le manque de financement.
- ▶ Permettre l'utilisation de 10 % à 15 % de la mesure sans autorisation du MEES, pour réaliser des études d'avant-projet, à la manière de la phase « plan et devis » des services des ressources matérielles.

Mesure 50760 — Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec

Avec l'augmentation des mesures, les écoles vont certainement effectuer plus d'achats. L'AQCS tient à faire part de son inquiétude concernant le processus d'appel d'offres en lien avec ces mesures, dans un contexte de transition lié à la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales.

Recommandations au MEES

- ▶ Pendant la fusion de Collecto avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, afin d'assurer une meilleure gestion de changements, mettre en place une équipe de transition qui s'occupera des appels d'offres et avoir des représentants pour répondre aux questions des commissions scolaires.
- ▶ Impliquer les représentants des commissions scolaires dans les comités d'appel d'offres.
- ▶ Privilégier les bonnes pratiques de Collecto dans la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales pour répondre aux besoins des commissions scolaires.

Mesures 50761 (Outils numériques), 50762 (Projets permettant l'efficacité et l'optimisation des infrastructures TI) et 50763 (Ressources éducatives numériques)

Les incertitudes concernant la rentrée 2020-2021 obligent les cadres en ressources technologiques à faire des acquisitions additionnelles pour pallier aux manques d'équipement, advenant le cas où la formation à distance devient le scénario envisagé pour septembre. L'augmentation du financement de ces mesures apparaît donc de grande importance pour l'AQCS.

Recommandation au MEES

- ▶ Augmenter le budget des mesures 50761, 50762 et 50763 pour suivre les planifications de renouvellement des parcs informatiques ainsi qu'en prévision de la formation à distance et du télétravail.

Mesure 50764 — Provisions d'allocations additionnelles pour tout projet en technologies de l'information et de la communication

L'AQCS remarque que cette allocation a été augmentée de 5,5 M\$, pour un total de 11,4 M\$ en 2020-2021.

Recommandation au MEES

- ▶ S'assurer que la prise des besoins de fin octobre soit pour l'année en cours ainsi que pour la suivante. Celle de février devrait être pour les deux années suivantes. Cette façon de faire permettrait de mieux planifier et réaliser nos projets.

Mesure 50766 — Outils numériques pour la formation professionnelle

L'AQCS tient à souligner que la formation professionnelle fait face aux mêmes problématiques que la formation générale des jeunes et des adultes concernant le confinement et le télétravail.

Recommandation au MEES

- ▶ Augmenter le budget pour suivre les planifications de renouvellement des parcs informatiques ainsi qu'en prévision de la formation à distance et du télétravail.

Mesure 50767 — Mesure spéciale pour l’acquisition d’ensembles numériques PAN

L’AQCS est satisfaite de l’augmentation de l’allocation de cette mesure, pour un total de 69,8 M\$ en 2020-2021. Toutefois, les cadres des technologies de l’information tiennent à sensibiliser le ministère à l’égard des travaux majeurs d’installation et de support de ces équipements, pour les années à venir.

Mesure 50770 — Progiciels de gestion intégrés

L’AQCS prend note de l’augmentation de cette allocation de 1,5 M\$, pour un total de 7,5 M\$ en 2020-2021.

Recommandations au MEES

- ▶ Permettre l’utilisation de 10 % à 15 % de la mesure sans autorisation du MEES, pour réaliser des études d’avant-projet, à la manière de la phase « plan et devis » des services des ressources matérielles.
- ▶ Permettre de financer des postes temporaires pour la réalisation de projets.
- ▶ Permettre de décloisonner cette allocation avec celle de la mesure 50750 afin de combler le manque de financement.

Mesures 50 791 — Programme national de haute disponibilité du réseau et 50 792 — Haute disponibilité et branchement au RISQ

L’AQCS accueille favorablement la nouvelle allocation de la mesure 50791, permettant de se relier au RISQ et de mettre en place des projets de haute disponibilité. Toutefois, nous sommes d’avis que le financement n’est pas représentatif de la réalité pour permettre aux commissions scolaires de se relier au RISQ ou de mettre en place de la haute disponibilité dans plusieurs régions du Québec.

Par ailleurs, la nouvelle allocation 50792 nous semble restrictive, puisqu’elle est réservée à 13 commissions scolaires seulement.

Nous tenons également à indiquer que les frais annuels d’opération du RISQ et des télécommunicateurs (CRTC) sont absents des règles budgétaires en opération.

Recommandations au MEES

- ▶ Augmenter le budget en raison de la restriction de l’allocation 50792 ou permettre un décloisonnement des allocations 50791 et 50792, puisque le financement n’est pas représentatif de la réalité pour permettre aux commissions scolaires de se relier au RISQ ou de mettre en place de la haute disponibilité dans plusieurs régions du Québec.
- ▶ Inclure les frais annuels d’opération du RISQ et des télécommunications dans les règles budgétaires.

Mesure 50793 — Infrastructure et télécommunication

L'AQCS salue cette nouvelle allocation de 7,9 M\$. Néanmoins, les cadres en TI dénotent encore une fois l'importance d'augmenter le financement pour répondre aux besoins de sécurisation de l'accès à distance, de l'infrastructure et des données.

Recommandation au MEES

- ▶ Permettre de décloisonner les allocations des mesures 50780 et 50793, puisque le financement n'est pas représentatif de la réalité dans l'allocation 50780.



Bilan des recommandations

Commentaires généraux

- ▶ Prévoir une période de consultation des différents partenaires au sujet des règles budgétaires d'un minimum de dix (10) jours ouvrables.
- ▶ Permettre aux commissions scolaires de conserver les revenus de taxation supplémentaires.
- ▶ Confirmer aux commissions scolaires les sommes prévues pour soutenir les milieux à l'égard de leurs besoins de réorganisation et de reprise des activités, en lien avec la pandémie.

Règles budgétaires d'investissement

- ▶ Réviser les critères d'admissibilité et la procédure associés à la mesure 18013, dont le libellé actuel pourrait occasionner des délais dans la livraison de classes 4 ans, puisque les demandes sont autorisées l'année suivante.
- ▶ Permettre l'utilisation de l'allocation de la mesure 50 531 sous ces formes :
 - Comme bonification pour des mandats de réfection de cour d'école en plans et devis et actuellement prévus pour l'été 2021, avec report de l'échéancier du 31 décembre 2020 ;
 - Afin de combler l'écart de financement d'un projet dont le coût obtenu en soumission dépasse le budget de l'école ;
 - Afin de bonifier des projets de réfection de cour d'école, qu'ils aient ou non fait l'objet de la mesure 50530, et dont le chantier a lieu actuellement (via ordres de changement) ;
 - Afin de combler le besoin de financement pour l'entretien essentiel découlant des projets d'embellissement de cours d'école (et de réfection de cours d'école, sans mesure 50530) ayant eu lieu dans les dernières années.
- ▶ Bonifier les montants de la mesure 50530 et réduire l'apport de 40 % de la communauté dans les projets liés aux cours d'école pour les années 2019-2020 et les suivantes.

Règles budgétaires de fonctionnement

- ▶ Donner la pleine pondération des élèves des écoles du décile 10 et ne pas instaurer de plafond sur aucune des autres pondérations des écoles des autres déciles.
- ▶ Mesure 15012 — Aide alimentaire : s'assurer, dans les milieux les plus défavorisés, que cette nouvelle mesure soit au moins équivalente à l'ensemble des mesures précédentes, afin de protéger les élèves plus démunis.

- ▶ Préciser les modalités entourant l'ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire.
- ▶ Préciser les méthodes d'évaluation et d'identification des élèves doués à mettre en place par les commissions scolaires.
- ▶ Mesure 15028 — Activités parascolaires au secondaire : préciser la portée de la reddition de comptes qui sera demandée pour cette deuxième année et l'alléger.
- ▶ Afin de limiter les dépenses en transport dans les milieux plus éloignés, permettre que les sorties culturelles soient en milieu scolaire.
- ▶ Retirer la mesure 16049, pour laisser la marge de manœuvre aux commissions scolaires.
- ▶ Mesure 30011 — Enfants inscrits et présents base régulière (montants par enfant) : soumettre à la consultation les modifications qui seront apportées aux règles budgétaires à la suite de l'adoption du règlement.

Formation professionnelle

- ▶ Un réinvestissement en formation professionnelle doit être effectué par le MEES. Pour plus de précisions quant aux demandes de l'AQCS, nous vous prions de consulter notre avis de janvier 2018.

Transport scolaire

- ▶ Mesure 10000 : reconnaître aux CS, en plus des dépenses déjà admissibles, le plus élevé des deux montants suivants (sans reddition de comptes), soit 200 000 \$ ou 1 % de l'enveloppe budgétaire dédiée au transport de la CS.
- ▶ Laisser les commissions scolaires gérer la totalité des surplus de leur budget de transport, comme l'avait suggéré le Vérificateur général.
- ▶ Mesure 30190 : élargir les balises reconnues pour l'admissibilité de la mesure, afin qu'elle puisse être utilisée pour toute initiative concrète qui accroît la sécurité des élèves.
- ▶ Annexe A : les élèves ayant un code 53 devraient être ajoutés à la catégorie de la pondération 2 (qui comprend les élèves présentant une déficience ou une difficulté considérée à l'annexe C, ainsi que les élèves déclarés en accueil et francisation par l'organisme scolaire).
- ▶ Annexe A : les élèves ayant un code 12 ou un code 14 devraient être ajoutés à cette catégorie. Pour assurer la sécurité des élèves, il est nécessaire de réduire le nombre d'élèves par véhicule afin d'éviter des confrontations entre ceux-ci.
- ▶ Considérer les parents vivant en garde partagée dans le financement du transport scolaire.
- ▶ Ajuster le coût moyen réel d'une berline aux règles budgétaires.
- ▶ Diffuser le coût moyen de transport par élève pour chaque établissement privé qui reçoit un financement du MEES pour le transport.

Technologies de l'information

- ▶ Augmenter les budgets prévus aux mesures 12060, 15083, 15084, 15085, 15086, 15087 et 15167 pour répondre aux besoins des élèves et des familles en matière de formation à distance et de télétravail, tout en permettant une plus grande flexibilité pour l'utilisation des allocations.
- ▶ Augmenter l'allocation prévue pour la mesure 15082, afin de permettre aux commissions scolaires d'assumer les frais de O365, des différents abonnements des applications utilisées pour la pédagogie et des différentes plateformes pour la formation à distance ainsi que les outils de communications audio/vidéo utilisés.
- ▶ Augmenter le budget des mesures 30180 et 50780 pour la sécurisation des postes, des données et de l'infrastructure, en prévision de la formation à distance et du télétravail.
- ▶ Permettre de décloisonner les allocations 50780 et 50793, puisque le financement n'est pas représentatif de la réalité dans l'allocation 50780.
- ▶ Considérant que l'allocation de la mesure 50750 était utilisée ou interprétée de différentes manières, nous recommandons un assouplissement des règles d'utilisation durant une période de transition sur trois ans, l'an 1 étant 2020-2021. Cette transition permettrait aux commissions scolaires de réaffecter les dépenses actuelles qui ne répondraient pas réellement au besoin de l'allocation et qui ne faisaient pas l'objet de reddition de comptes dans le Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI).
- ▶ Durant la période de transition, permettre de décloisonner l'allocation de la mesure 50750 avec celle de la mesure 50770, afin de combler le manque de financement.
- ▶ Permettre l'utilisation de 10 % à 15 % de la mesure 50750 sans autorisation du MEES, pour réaliser des études d'avant-projet, à la manière de la phase « plan et devis » des services des ressources matérielles.
- ▶ Pendant la fusion de Collecto avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, afin d'assurer une meilleure gestion de changements, mettre en place une équipe de transition qui s'occupera des appels d'offres et avoir des représentants pour répondre aux questions des commissions scolaires.
- ▶ Impliquer les représentants des commissions scolaires dans les comités d'appel d'offres.
- ▶ Privilégier les bonnes pratiques de Collecto dans la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales pour répondre aux besoins des commissions scolaires.
- ▶ Augmenter le budget des mesures 50761, 50762 et 50763 pour suivre les planifications de renouvellement des parcs informatiques ainsi qu'en prévision de la formation à distance et du télétravail.
- ▶ Mesure 50764 : s'assurer que la prise des besoins de fin octobre soit pour l'année en cours ainsi que pour la suivante. Celle de février devrait être pour les deux années suivantes. Cette façon de faire permettrait de mieux planifier et réaliser nos projets.
- ▶ Augmenter le budget pour suivre les planifications de renouvellement des parcs informatiques ainsi qu'en prévision de la formation à distance et du télétravail.

- ▶ Permettre l'utilisation de 10 % à 15 % de la mesure 50770 sans autorisation du MEES, pour réaliser des études d'avant-projet, à la manière de la phase « plan et devis » des services des ressources matérielles.
- ▶ Mesure 50770 : permettre de financer des postes temporaires pour la réalisation de projets.
- ▶ Mesure 50770 : permettre de décloisonner cette allocation avec celle de la mesure 50750 afin de combler le manque de financement.
- ▶ Augmenter le budget en raison de la restriction de l'allocation 50792 ou permettre un décloisonnement des allocations 50791 et 50792, puisque le financement n'est pas représentatif de la réalité pour permettre aux commissions scolaires de se relier au RISQ ou de mettre en place de la haute disponibilité dans plusieurs régions du Québec.
- ▶ Inclure les frais annuels d'opération du RISQ et des télécommunications dans les règles budgétaires.
- ▶ Permettre de décloisonner les allocations des mesures 50780 et 50793, puisque le financement n'est pas représentatif de la réalité dans l'allocation 50780.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES

5600, boulevard des Galeries, bureau 610

Québec (Québec) G2K 2H6

Téléphone : 418 654-0014

Télécopieur : 418 654-1719

AQCS.CA